



Reconnaissance de dette valable ou pas ?

Par **gibaag77**, le **26/01/2009** à **17:00**

Bonjour,

Je suis en instance de divorce, ca se passe à peu près bien, sauf que nous avons prêté ma femme et moi une somme d'argent conséquente à mes beaux-parents (avant de nous séparer).

Ils n'envisagent apparemment pas de rembourser.

Pourtant ils m'ont fait en octobre 2008 une reconnaissance de dette mentionnant la dite somme en toutes lettres à rembourser, qu'ils s'engagent à la rembourser mais aucun délai n'est mentionné.

La reconnaissance de dette est datée et signée par les deux (beau père et belle mère...).

Puis-je entamer une procédure à partir de ce document, précisant bien que je veux être remboursé étant donné notre nouvelle situation. Quelle procédure et auprès de qui ?

Je précise que ces gens sont peu scrupuleux et gagnent leur vie de manière illégale... tous les profits sont bons pour eux, ainsi je n'accepte pas de leur laisser mon argent.

Merci pour vos réponses...